AFFAIRE DU COLONEL MOHAMED CHABANI

Lettre de Djeraba à Ben Bella

«Si nous venions à tomber au champ d'honneur, racontez-nous, et dites ce que nous fûmes.»

Didouche Mourad

«Si j'avais fauté, alors j'ai suffisamment payé et si j'étais innocent, alors je *leur pardonne.*»

Ahmed Ben Bella

Par Mohamed Djeraba

Monsieur le Président,

La présente adresse vous est particulièrement et personnellement destinés, pour ce que vous fûtes et ce que vous êtes. En conséquence, elle ne peut absolument pas être l'expression d'un comportement politicien ou même politique de ma part. Qui mieux que vous peut la comprendre, l'accepter et donc y répondre ? Par ailleurs, peut-on s'insérer dans un cadre, une ambiance plus favorable, plus pertinente que celle que nous vivons, celle de la Réconciliation nationale, véritable manne divine ? Assurément non !

Monsieur le Président,

Vous avez connu presque tous les grands de ce monde au siècle dernier. Vous avez vécu, d'une manière ou d'une autre, tous les grands moments ayant jalonné ce siècle, moments heureux, moments dramatiques, mais aussi moments décisifs tant pour vous que pour les causes que vous défendiez et que vous défendez toujours. Nous eûmes la chance et l'honneur de partager quelques grands événements et des moments privilégiés.

En vous destinant cette adresse, j'exprime ma profonde conviction relative à votre statut passé et présent, conviction partagée et affirmée tant nationalement qu'internationalement. Et s'il fallait le prouver, il n'y a qu'à se référer au statut que vous a conféré l'Union africaine en vous désignant comme sage parmi les sages de notre continent. C'est là assurément un très rare privilège accordé à votre personne et subséquemment à notre Algérie. Vous êtes l'un des rares membres fondateurs de l'OUA auxquels Dieu prête encore vie et Qu'il agrée d'en vous prêter davantage. Vous êtes encore, malgré le poids des ans et des vicissitudes de la vie politique et de la vie tout court, un militant actif des causes justes comme le prouve votre engagement pour la promotion de la Réconciliation nationale.

Mon adresse à vous concerne le martyr Mohamed Chabani, ce jeune colonel de la glorieuse ALN puis de l'ANP et membre du bureau politique du FLN, au lendemain de l'indépendance. Je tiens tout de suite à préciser que mon propos ne s'inscrit nullement comme une tentative de demander la révision du procès qui lui fut intenté et encore moins le procès de son procès. Ce jeune patriote pétri de valeurs arabo-musulmanes, profondément et «génétiquement» attaché à sa terre algérienne n'a guère besoin d'une telle démarche d'où qu'elle vienne. Il n'est nullement dans mon intention d'en faire le Dreyfus algérien et, pour moi, de m'inspirer d'Emile Zola. Non, je n'accuse point qui que ce soit ni quoi que ce soit.

Certes Mohamed Chabani a été réhabilité en quelque sorte par la baptisation d'une rue algéroise bien en vue de son nom bien que le déni demeure cependant, ces dernières années quelques voix ont tenté de «déterrer» l'affaire Chabani pour des considérations qui ne sont malheureusement pas toutes innocentes, mais hélas ! je me suis abstenu de m'y associer ou d'y participer. Ma démarche exprime un profond sentiment. Elle se veut pour l'histoire, entendue dans son acception la plus noble et définie comme moment privilégié d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Nous n'avons plus l'âge ni la volonté d'instrumentaliser qui que ce soit ou quoi que ce soit.

Monsieur le Président,

Vous conviendrez aisément et indubitablement avec moi que les jeunes historiens d'aujourd'hui et que les futurs historiens éprouveront d'immenses difficultés à appréhender l'histoire de Mohamed Chabani. Ils sauront ce que fut Mohamed Chabani : l'un parmi les plus jeunes officiers (colonel) de l'ALN puis de l'ANP, l'un des plus jeunes responsables politiques algériens (membres du bureau politique du FLN). Ils sauront également qu'il fut le seul officier supérieur de l'ANP et membre de l'état-major général à être exécuté depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Ils se demanderont fatalement comment et pourquoi, et orienteront leurs préoccupations à déterminer les auteurs et les circonstances de ce cas. Leur démarche, bien que fondamentalement académique, ne peut valablement aboutir. Ils verseront alors dans le moule du «dreyfusionnisme» débouchant sur une division des thèses, épousant, selon le cas, des démarches partisanes «bipolarisées» : les «prochabanistes» et les «anti-chabanistes». Le «chabanisme», véritable création et vue de l'esprit, leur servira d'assise «politico-idéologique» dénuée de tout fondement mais s'inscrivant dans la suite et le prolongement des «historiettes courriéristes» qui obnubileront les esprits des nouvelles générations.

Monsieur le Président,

Je reste convaincu que notre génération et que tous les militants et patriotes sincères, dont vous avez constitué l'avant-garde, n'accepteront jamais de telles issues et conclusions hâtives et surtout erronées. La voix et le choix de la Réconciliation nationale nous offrent l'opportunité de nous réconcilier avec notre passé, de nous réconcilier entre nous, de nous réconcilier avec ce que nous avons fait, avec ce que nous fûmes. Ce sera alors la réponse dans toute sa plénitude à l'appel du Premier Novembre 1954 et aux attentes des générations présentes et futures. Il nous appartient urgemment de donner le sens originel de notre guerre de Libération et de notre révolution en assumant toutes les données sans avoir à en rougir. Elles sont le produit d'êtres humains qui ne sont ni anges ni démons.

Monsieur le Président,

Vous avez été le premier président de la République algérienne démocratique et populaire, le sage parmi les sages de l'Afrique contemporaine, ce continent qualifié de berceau de l'humanité et le symbole de la sagesse, le fervent défenseur de la Réconciliation nationale à laquelle vous avez donné votre empreinte en acceptant d'inscrire votre parcours personnel, dans son intégralité, dans cette optique. Vous avez banni de votre cœur tout sentiment de revanche ou d'accusation. C'est pour toutes ces raisons que les militants et patriotes sincères sont en droit de vous destiner cette adresse en vous demandant simplement de signifier, de dire, au nom de l'Etat algérien, la faute, l'erreur de celui-ci dans la conduite et le traitement du «cas» Chabani. Nul ne demande la désignation des auteurs ou protagonistes ayant présidé «l'affaire Chabani», si même ils n'éprouvent aucun regret et ne reconnaissent aucune faute. Personnellement, je n'aime guère ce qualificatif (affaire) et je ne l'utilise que par défaut et faute d'autre chose dans l'appareil terminologique politique en vigueur. Dans le présent cas, il n'y a ni coupable ni accusé. L'exécution de Chabani incombe à l'Etat algérien dans toute sa plénitude, laquelle refuse d'être réductible à une personne ou un groupe de personnes. Ce même Etat ne peut être aucunement coupable mais il est assurément responsable. Vous fûtes le président de la République et à ce titre son principal défenseur. Alors, exprimez clairement votre droit et accomplissez votre devoir en instituant moralement la reconnaissance de l'erreur, de la faute de cet Etat, pour l'histoire, pour le droit des générations présentes et futures à la connaissance de ce que furent leurs aînés.

Monsieur le Président,

Je ne peux clore la présente adresse qu'en me référant à un hadith du Prophète Mohamed (QSSL) :

«Ô ! Grand Dieu, tu es mon Seigneur. Tu m'as créé et je suis Ton esclave. Je suis soumis à Tes promesses et à Tes engagements. Je me réfugie auprès de Toi contre le mal que j'ai commis. Je reconnais les bienfaits dont Tu m'as comblé. Je reconnais aussi mes péchés, Pardonne-moi car nul autre que Toi n'absout les péchés.» (rapporté par Al Bukhari).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma fraternelle et sincère considération.

M. D.

EXÉCUTION DU COLONEL CHABANI

La polémique n'est toujours pas close

L'exécution du colonel Mohamed Chabani, le 3 septembre 1964 au matin, en application de la peine capitale prononcée la veille à son encontre, reste inéluctablement l'une des mauvaises pages de l'histoire contemporaine de l'Algérie. Des historiens s'y sont intéressés mais aucune des versions des faits qu'ils ont eu à transcrire n'a produit autant d'effet médiatique que le témoignage, en 2008, du président Chadli Bendjedid. Le propos de Chadli fait encore débat aujourd'hui.

Sofiane Aït-Iflis

Alger (Le Soir) - Les révélations du président Chadli Bendjedid sur l'exécution du plus jeune colonel de la Révolution, Mohamed Chabani, ne manquèrent pas de susciter un vif intérêt chez les médias nationaux. A El-Tarf, un certain 27 novembre 2008, Chadli Bendjedid, auquel on ne connaît pas une propension à la dissertation publique, jeta, en effet, un véritable pavé dans la mare. Il relata, avec le souci du détail, le procès, la condamnation et l'exécution du colonel Chabani. Le témoignage de Chadli valait car il était lui-même membre du tribunal désigné la veille du procès par le président Ahmed Ben Bella. Il avait siégé aux côtés de Ahmed Bencherif, Saïd Abid, Bensalem Abderrahmane et Ahmed Draia.

Le tribunal sous la présidence d'un magistrat civil (Zertal) avait siégé dans une base militaire, dans la wilaya d'Oran. Chadli, un demi-siècle plus tard après les faits, ressentit le besoin de faire son témoignage. Un témoignage qui sentait comme un fort ingrédient pour des polémiques qu'il ne devait pas rater de soulever, tant il cita des acteurs toujours en vie, notamment le colonel Bencherif et l'ancien président Ahmed Ben Bella. «Boumediene m'a informé que Ben Bella avait demandé de le (Chabani, ndlr) condamner à la peine de mort (…), nous avons tout fait pour que le président revienne sur sa décision», affirma Chadli qui, par un tel propos, accabla franchement le président Ben Bella. Saïd Abid, qui s'en serait pris à deux reprises pour ramener Ben Bella à un meilleur sentiment,

Photo : DR

Le colonel Mohamed Chabani.

à un peu d'indulgence, était rabroué d'une manière peu amène. Il s'était fait insulter comme un malpropre, avait témoigné Chadli. L'opinion qui s'attendait à une prompte réaction de Ben Bella sur lequel pesait la grave accusation d'avoir ordonné l'exécution de Chabani suite à un simulacre de procès, où le verdict a été fixé d'avance, n'aura, en définitive, que le silence certainement gêné de l'ancien président. Ben Bella ne jugea pas utile de répliquer à Chadli, encore moins s'expliquer sur ce dramatique épisode de l'histoire post-indépendance. Avec le passage par les armes du colonel Chabani, le pouvoir, sous Ben Bella, consommait sa première exécution de l'Algérie indépendante. Crime d'Etat ? Forcément même si s'en ressentent encore des relents d'exécution vengeresse. Jeune colonel de la Révolution, Mohamed Chabani était âgé de 30 ans au moment de son exécution. Il avait chapeauté la Wilaya VI historique dès 1958, à la mort du colonel Si El-Houes. Il était condamné et exécuté, deux années après l'indépendance, au motif qu'il s'était rendu l'auteur d'une tentative de sécession.

Le pouvoir lui tenait grief pour son aversion pour les officiers de l'ALN qui ont déserté l'armée française. Au congrès du FLN en 1964, il avait déclaré qu'il fallait procéder au nettoyage de l'armée des éléments infiltrés connus pour leur appartenance à la France coloniale. Cette position tranchée lui a valu des inimitiés nombreuses. Mais fallait-il pour autant l'exécuter de la manière que l'on sait désormais ?

S. A. I.